



Cabasse
LUXURY AUDIO



DiO
connected home
SMARTHOME



Chacón
SECURITY & ELECTRICITY

Résultat des votes de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2024

VEOM Group (Euronext Growth - FR0013530102 - ALVG), groupe européen leader de l'univers de la *Smart Home* (maison intelligente), publie les résultats des votes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 avril 2024.

- Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **24**
- Nombre d'actions des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **939 588**
- Quorum : **25,97%**
- Nombre de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **1 530 688**

Résultat des votes pour chaque résolution :

N° de résolution	Intitulé de la résolution	Résultat du vote
1	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions	ADOPTE
2	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	ADOPTE
3	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	ADOPTE
4	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	ADOPTE
5	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	ADOPTE
6	Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	ADOPTE

7	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	REJETE
8	Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de titres de créances, de titres de créances donnant accès au capital et plus généralement de valeurs mobilières donnant accès au capital	ADOpte
9	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	ADOpte